

Réf. n° : CCC/CP/CA/03/2026

25 MARS 2026

AVIS D'AVERTISSEMENT AU PUBLIC

RAPPEL DE PRODUITS DE CONSOMMATION CONCERNANT LE TOYOTA LAND CRUISER LC 300 FOURNI PAR TOYOTA SOUTH AFRICA MOTORS (TSAM)

La Commission de la concurrence et de la consommation du COMESA (ci-après dénommée « **la Commission** ») a pris connaissance, par le biais d'un communiqué de presse publié sur la page Facebook de la Commission nationale de la protection des consommateurs (la « **NCC** ») d'Afrique du Sud, d'un rappel concernant certains lots de Toyota Land Cruiser L300. Le rappel de la NCC concerne 1 846 véhicules vendus par Toyota South Africa Motors (TSAM) entre le 8 janvier 2025 et le 16 janvier 2026.

Ce rappel fait suite à une notification volontaire adressée par TSAM à la NCC concernant une erreur dans la programmation de l'unité de commande électronique de la transmission (T-ECU), qui pourrait empêcher cette unité de détecter et de signaler les erreurs provenant de la transmission du LC300. Ce SUV est équipé d'une boîte automatique à 10 rapports qui utilise des solénoïdes linéaires pour contrôler les changements de vitesse.

Selon Toyota, si un solénoïde tombe en panne dans certaines conditions de conduite, le T-ECU et l'ECU du moteur peuvent ne pas détecter ou signaler cette panne, ce qui peut entraîner un surrégime moteur ou emballement du moteur dans certains rapports. Cela pourrait endommager la transmission et entraîner une perte de puissance lors de la conduite à grande vitesse. « Si le carter de transmission subit certains dommages, il est également possible que du liquide de transmission s'écoule du carter », a fait remarquer la NCC. « Cela pourrait augmenter le risque d'accident ou d'incendie en présence d'une source d'inflammation ».

Le rappel invite les propriétaires des véhicules concernés à réagir sans tarder et à amener ces véhicules chez le concessionnaire Toyota agréé le plus proche afin de faire reprogrammer l'unité de commande électronique de la transmission (T-ECU).

Voici un modèle pictural du Toyota Land Cruiser L300 :



La Commission sait que plusieurs États membres importent des Toyota Landcruiser série 300 au sein du Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

Compte tenu de ce qui précède, la Commission, en vertu de l'article 66 du Règlement du COMESA sur la concurrence et la protection des consommateurs de 2025, met en garde le grand public du Marché Commun contre les dangers liés aux véhicules faisant l'objet du rappel. La Commission recommande donc aux consommateurs de faire preuve de prudence lors de l'achat des véhicules concernés par le rappel. La Commission recommande par ailleurs, aux consommateurs qui conduisent des modèles concernés, de vérifier si leur véhicule fait partie du rappel et de suivre les instructions pour se rendre chez le concessionnaire le plus proche afin d'y faire réparer leur véhicule.

La Commission continue de travailler en étroite collaboration avec Toyota et les États membres afin de veiller à ce que tous les consommateurs concernés soient informés et bénéficient des mesures de réparation nécessaires. Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations ou des précisions à ce sujet, vous pouvez contacter le soussigné.

M. Steven Kamukama
Directeur chargé du bien-être et défense des consommateurs
Commission de la concurrence et de la consommation du COMESA
5th Floor, Kang'ombe House
P.O. Box 30742, Lilongwe 3, Malawi
Téléphone au bureau : +265 (0) 111 772466
Courriel : skamukama@comesacompetition.org;
CC : compcom@comesacompetition.org

Annexe 1 :



MEDIA STATEMENT

PRODUCT SAFETY RECALL: 1 846 TOYOTA LAND CRUISER LC300 VEHICLES

The National Consumer Commission (NCC) informs consumers of a recall of certain Toyota Land Cruiser LC300 vehicles distributed in South Africa by Toyota South Africa Motors (Pty) Ltd. This recall affects 1 846 vehicles that were sold between 8 January 2025 and 16 January 2026.

The LC300 vehicles have a 10-speed automatic transmission that uses linear solenoids to control gear shifts. According to the supplier, if a solenoid failure occurs under certain driving conditions, the Transmission Electronic Control Unit (T-ECU) and the Engine ECU may not detect or report the failure, resulting in the transmission over-revving in certain gears. This could damage the transmission and result in a loss of motive power while driving at higher speeds.

If certain damage occurs to the transmission housing, there is also the possibility for transmission fluid to leak from the housing. This could increase the risk of a crash or fire if an ignition source is present.

Consumers who own the affected vehicles are urged to take their vehicles to an authorised Toyota dealership for reprogramming of the Transmission ECU, which will be carried out at no cost to the consumer. The NCC urges consumers to respond promptly to this recall given the safety concerns.

Ends

19 March 2026

Issued by: National Consumer Commission (NCC)